

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2025 à DOUZAT

<b>ETAIENT PRÉSENTS</b>		
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	<b><u>CDC DU ROUILLACAIS</u></b>	<b><u>CC CŒUR DE CHARENTE</u></b>
GERARD ANDRIEUX	JEAN MARIE GASCHET	ALAIN MORANGE
CHRISTOPHE CHOPINET	MICHEL GOYON	JEAN RAINETEAU
JEAN-CHARLES DOBY	RODOLPHE PREVOST	
JEAN-NOEL GUEDON		<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>
BERNARD LEGERON		RAPHAEL BURBAUD
PHILIPPE TEXIER		DOMINIQUE MERCIER
		JACKY PLANTIVEAU

<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULÊME</u></b>		<b><u>CA GRAND COGNAC</u></b>
YANNICK MOREAU		JACKY GIRAUD
ELIANE REYNAUD		

<b>ETAIENT EXCUSÉS</b>		
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>	<b><u>CDC DU ROULLACAIS</u></b>	<b><u>CC CŒUR DE CHARENTE</u></b>
JACQUELINE BATIME		
CATHERINE BREARD		
MATHIEU LABROUSSE		

<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>		
<b><u>CA GRAND ANGOULEME</u></b>		<b><u>CC CŒUR DE CHARENTE</u></b>
CORINNE MEYER		CORINNE JOUBERT

**Quorum atteint** : 17 votants – 17 présents

**PARTICIPAIENT**

M. Mathieu TALLON, Directeur

Séance ouverte à 18 H 10

☞ ☞

Monsieur TALLON Mathieu informe les membres présents qu'ils peuvent tous voter ce soir. Le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24-09-2025 :**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 24-09-2025 qui a eu lieu à La Couronne.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Lancement d'une étude hydraulique sur l'Anguienne : Lion de St Marc
2. Demandes de financement 2026 (techniciens et équipe)
3. Décision modificative n°1 : amortissements
4. Modification du RIFSEEP (si retour CST)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Demande d'étude liste 2 sur la Nouère (moulin de Gouthiers)
- Avancement du projet de continuité écologique sur la Touvre
- Point sur les travaux hydromorphologiques 2025
- Identité visuelle et panneaux de communication

### **LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR L'ANGUIENNE : LION DE ST MARC**

Pour faire suite aux inondations récurrentes sur l'Anguienne (secteur Lion de St Marc-Soyaux), et suivant les recommandations du Plan Pluriannuel de Gestion de l'Anguienne, il est proposé de lancer une étude hydraulique sur ce secteur afin de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique et de dégager un plan d'action afin de limiter ces inondations.

Les crédits affectés à cette mission ont été voté lors du budget primitif 2025 (73 137 €, programme n°24) et nous pouvons bénéficier pour le moment du Fond Barnier (Fiche action PAPI Charente) à hauteur de 50 % du montant HT.

Il vous est proposé de solliciter Charente Eaux pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché public et de solliciter d'éventuelles subventions annexes.

### **Résolution :**

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le lancement de cette étude hydraulique, de solliciter Charente Eaux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de faire les demandes de financements complémentaires.
- De donner pouvoir au Président pour signer tous les documents en relation avec cette affaire.

M. CHOPINET indique que l'on doit prendre les points noirs l'un après les autres et trouver des solutions.

### **DEMANDE DE FINANCEMENT 2026 TECHNICIENS**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SyBRA est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de son programme d'aide aux postes de techniciens pour l'année 2026.

Il indique que le Syndicat a déjà bénéficié pour l'exercice 2025 de ce dispositif d'aide qui est calculé à partir du montant des charges de personnel des postes de techniciens.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter les différents partenaires financiers afin de bénéficier de ces subventions.

#### **Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et de tout autre partenaire financier,**
- **De mandater le Président pour la signature de tous documents relatifs à cette affaire.**

### **DEMANDE DE FINANCEMENT 2026 EQUIPE D'ENTRETIEN**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Syndicat est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de la Charente et de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de son programme d'aide pour l'équipe d'entretien (année 2026).

Il indique que le Syndicat a déjà bénéficié pour l'exercice 2025 de ce dispositif d'aide qui est calculé à partir du montant des charges de personnel.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de solliciter les différents partenaires financiers afin de bénéficier de cette subvention.

#### **Résolution :**

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de la Charente et de la Région Nouvelle Aquitaine et de tout autre partenaire financier,**
- **De mandater le Président pour la signature de tous documents relatifs à cette affaire.**

M. ANDRIEUX demande si l'Agence de l'Eau a des services dédiés par fleuve.

Mathieu TALLON indique que ce sont des chargés d'interventions dédiés à certains territoires. Pour le syndicat, notre interlocuteur pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne est Thomas CUZANGE. Le financement est maintenant de 70 % sur les postes de techniciens et 50 % pour l'équipe. Dans le calcul de l'aide est pris en compte notamment : les salaires et charges salariales du personnel, les charges de fonctionnement, les amortissements (matériel, ordinateur, véhicules...). Cette demande d'aide se fait par la plateforme RIVAGE. Il y a environ 25 à 30 % de reste à charge pour le Syndicat.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 : ECRITURES D'AMORTISSEMENTS BIENS ACQUIS EN 2026**

Pour donner suite au passage à la nomenclature comptable M57, les biens acquis maintenant en cours d'année doivent être amortis au prorata temporis dans l'année N.

Il n'est donc pas possible d'inscrire cette dépense lors du budget primitif ne connaissant pas le montant exact des achats et donc des amortissements pour l'année en cours.

Une décision modificative n°1 doit être réalisée au budget primitif 2025 pour régulariser les amortissements des biens acquis en 2025.

Les écritures sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

023 : Virement à la section d'investissement : - 1 000 €

042- 6811 Dotations aux amortissements : + 1 000 €

Recettes d'investissement :

021 : Virement de la section de fonctionnement : - 1 000 €

040-28 : + 1 000 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de voter cette décision modificative n°1 détaillée ci-dessus. Ces écritures ne modifient pas l'équilibre du BP 2025.

Résolution :

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver et de voter la décision modificative n°1 au BP 2025 du SyBRA**

**MODIFICATION RIFSEEP : INTEGRATION CATEGORIE A - INGENIEUR**

**Projet de délibération envoyé au CST du Centre de Gestion le 11-09-2025.**

**Pas de retour de l'avis du CST = pas de décision possible**

M. ANDRIEUX demande si nous aurons le retour de la délibération avant la fin de l'année.

M. GASCHET demande si on peut provoquer un comité syndical d'ici la fin de l'année ?

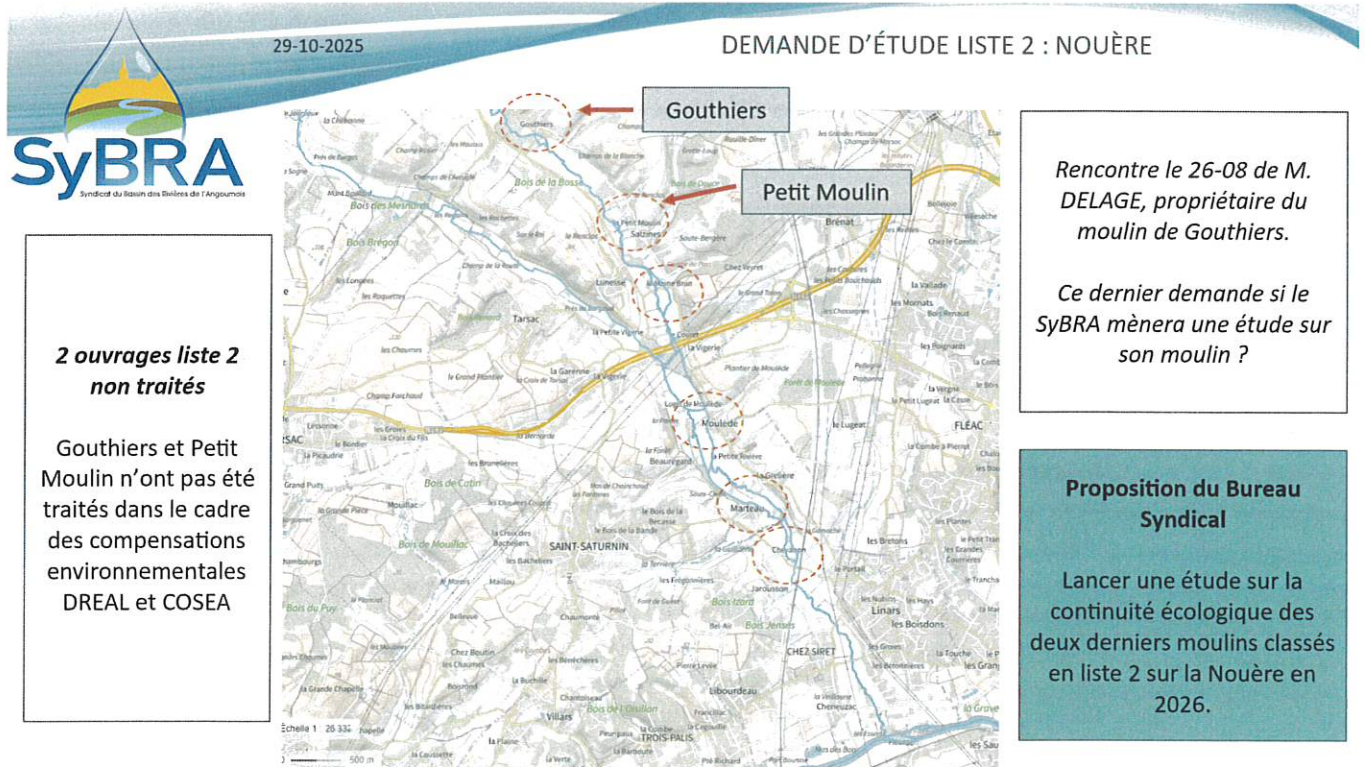
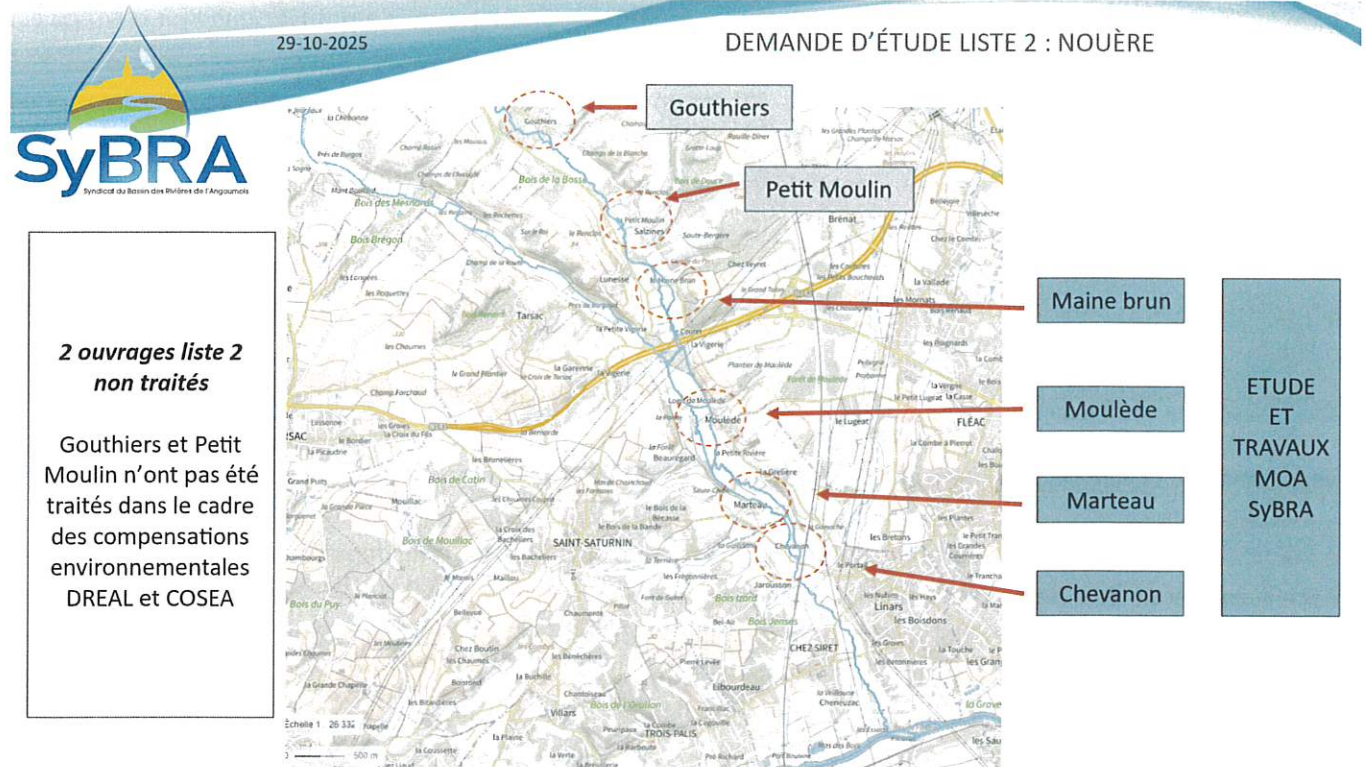
Mathieu TALLON indique que l'on connaît les dates du CST (le prochain CST le 03 11 2025), mais pas la date de retour de l'avis du CST sur la délibération. Peut-être un Comité Syndical vous sera proposé pour la voter avant la fin de l'année, tout comme celle concernant la prise en charge d'une partie de la complémentaire santé des agents.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Demande d'étude liste 2 sur la Nouère (moulin de Gouthiers)

Deux moulins (Gouthiers et Petit Moulin) n'ont pas été inscrits dans l'étude continuité écologique liste 2 sur la Nouère faite par l'ancien SIAH de la Nouère avant les travaux de compensations environnementales (LGV, RN141). Pour donner suite au courrier envoyé par la DDT16 à chaque propriétaire d'ouvrages classés en liste 2 (travaux en continuité écologique), le propriétaire du moulin de Gouthiers, M. DELAGE a contacté le syndicat pour demander si celui-ci pouvait réaliser une étude sur son moulin.

Le bureau propose que le Syndicat prenne en charge l'étude continuité écologique liste 2 sur les 2 moulins de la Nouère, seuls ouvrages restant sans études sur le territoire du SyBRA, et d'inscrire l'étude au BP 2026. En effet, le SyBRA a pris en charge des études similaires sur l'ensemble des autres ouvrages classés en liste 2 sur son territoire.



M. CHOPINET demande si l'on connaît déjà la configuration du moulin de Gouthiers ?  
 Mathieu TALLON indique que la Nouère sur ce secteur n'est plus en fond de vallée. Elle a été complètement décalée pour alimenter le moulin.  
 M. GASCHET demande si c'est une obligation pour le propriétaire de faire des travaux et des études ?

Mathieu TALLON indique que les services de l'État demandent aux propriétaires de prouver que leur ouvrage est en conformité vis-à-vis de la continuité écologique. Cela passe par des études spécifiques et une caractérisation de l'ouvrage et du fait qu'il est ou non un obstacle. S'il est un obstacle, alors le propriétaire doit réaliser la mise en conformité par des travaux.

M. CHOPINET demande s'il y a remise en fond de vallée pour le moulin de GOUTHIERES le moulin aura-t-il toujours de l'eau ?

Mathieu TALLON indique que généralement non, pas toute l'année. Par exemple avec le Maine Brun où 1 tiers de l'année il y a de l'eau dans le bief et les 2 tiers non. Dans cette configuration de travaux, le cours d'eau est nettement privilégié.

M. PRESVOT pense que le propriétaire du moulin de GOUTHIERES souhaite garder l'eau pour son moulin.

### Avancement du projet de continuité écologique sur la Touvre

Réunions régulières avec les propriétaires et la Commune de GOND-PONTOUVRE depuis juin dernier.

-1 site la commune de GOND-PONTOUVRE

-1 site en aval 5 propriétaires ce qui va être plus compliqué pour trouver un accord de tous.

Réunion prévue avec les services de l'État d'ici la fin de l'année.

M. MERCIER dit que les propriétaires n'auront pas le choix que de faire les travaux.

Mathieu TALLON indique que pour l'instant on ne sait pas jusqu'où ira l'État dans sa démarche. Les travaux ont un coût financier important, ce qui frein les propriétaires. C'est souvent le volet financier qui bloque. Pour exemple : les travaux de restauration des milieux aquatiques engagés par le SyBRA en 2025 : environ 400 000 €.

Il faut donc faire des choix dans les travaux, le Syndicat ne peut pas intervenir dans tous les domaines et en même temps.

### Point sur les travaux hydromorphologiques 2025



• **Report travaux 2023 :**

- 3 sites Échelle sur la commune de Dignac pour un linéaire de 300 ml **Réalisé**
- 1 site Viville sur la commune de Champniers pour un linéaire de 100 ml **Réalisé**

• **Report travaux 2024 :**

- 2 sites sur l'Anguienne commune de Soyaux et Dirac pour un linéaire de 200 ml **Réalisé**
- 1 site sur la Boème commune de Mouthiers-sur-Boème pour un linéaire de 450 ml **Réalisé**
- 1 site sur l'Échelle commune de Garat et Bouëx pour un linéaire de 224 ml **Réalisé**
- 1 site sur la Nouère commune d'Asnières-sur-Nouère et Saint-Saturnin pour un linéaire de 487 ml **A venir**
- 1 site sur les Eaux-Clares commune de Dirac et Torsac pour un linéaire de 450 ml **Réalisé**

**• Travaux 2025**

- 1 site sur l'Anguienne commune d'Angoulême et Soyaux sur un linéaire de 1045 ml Report 2027
- 1 site sur la Boème commune de Mouthiers-sur-Boème sur un linéaire de 740 ml Réalisé
- 1 site sur le Claix commune de Roulet-Saint-Estèphe sur un linéaire de 203 ml Report 2026
- 1 site sur l'Echelle commune de Garat sur un linéaire de 400 ml Réalisé
- Travaux Guirlande et Charraud reporté en 2026 car arrêté DIG arrivée en juillet 2025

Linéaire réalisé en 2025 à date : 2 864 ml

Échelle aux Grands Moulins : cours d'eau remis en fond de vallée (topographie et recherche du fond du lit du cours d'eau ancien en amont).

Le syndicat est propriétaire du cours d'eau qui est cadastré. Le syndicat a dû faire appel à un géomètre pour recadrer le cours d'eau après les travaux et un acte notarié sera fait chez un notaire pour acter ces changements.

M. MORANGE demande si sur ce secteur de la végétalisation et des plantations seront réalisées ?

Mathieu TALLON indique que l'exploitant n'est pas trop d'accord pour faire des plantations (bosquets) mais le propriétaire a prévu de le faire.

Travaux Boème : 1600 ml linéaire.

Début 2024 : 2 semaines, année trop pluvieuse pour pouvoir terminer les travaux sur ce secteur. Fin des travaux en 2025 qui ont été réalisés en une semaine.

Les années sèches permettent de rattraper les travaux qui n'ont pas pu être faits pendant les années pluvieuses.

M. DOBY indique que les conditions climatiques ont été favorables pour faire les travaux en 2025.

M. GOYON indique qu'il y a également une période de rodage avec l'entreprise qui ne connaît pas ce type de travaux.

Mathieu TALLON indique que le marché travaux hydromorphologiques se fait avec 2 entreprises ont des compétences complémentaires et travaillent conjointement ce qui facilite les travaux également.

Bilan des travaux début d'année 2026, car tous les travaux ne sont pas encore finis d'être payés.

Identité visuelle et panneaux de communication

Évolution du logo suite à la labellisation EPAGE

29-10-2025 IDENTITÉ VISUELLE ET PANNEAUX D'INFORMATION



La palette chromatique, lumineuse et contemporaine, apporte dynamisme et fraîcheur à l'identité. Elle renforce la lisibilité du symbole tout en offrant une image positive et actuelle de la structure.



29-10-2025 IDENTITÉ VISUELLE ET PANNEAUX D'INFORMATION



M. DOBY dit qu'il manque l'arbre sur le logo.

Mathieu TALLON indique que cela ferait trop charger de mettre un arbre et il n'a pas été intégré.

Mme REYNAUD dit que dans le logo, on n'a pas gardé le jaune ? Cela donnait plus de luminosité. Couleur un peu fade.

Mathieu TALLON indique que cette couleur a été remplacée par du vert. Couleur qui rend mieux en réel qu'en diapositive.

M. GASCHET demande quels seront les dimensions des panneaux ?

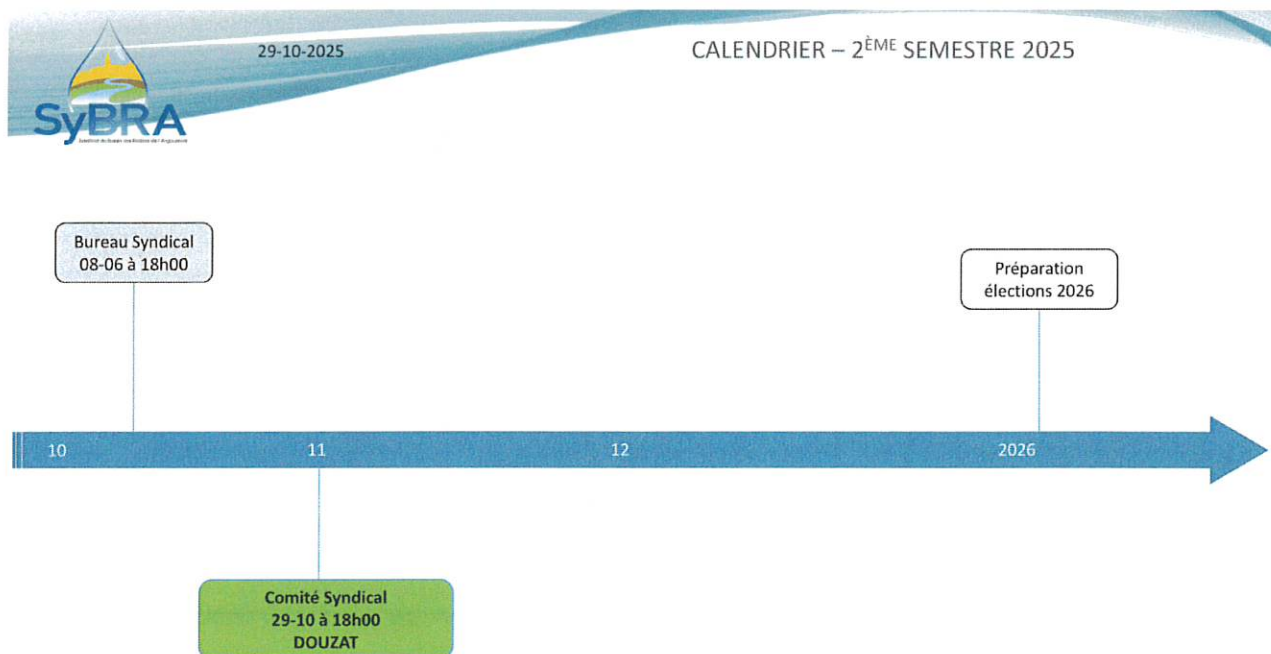
Mathieu TALLON indique 60 cm x 80 cm.

Bande blanche en bas du panneau pour pouvoir y intégrer les logos des partenaires.

Le logo et les maquettes des panneaux seront transmis aux délégués pour avis avant finalisation.

Les panneaux seront posés par l'équipe.

## CALENDRIER



## POINT ELECTIONS DEBUT 2026 AU 1<sup>ER</sup> COMITE SYNDICAL

Pour rappel :

Les délégués actuels restent élus au Syndicat au-delà de mars 2026 (jusqu'à la nomination de nouveaux délégués auprès des EPCI : probablement septembre 2026).

M. DOBY dit que ce comité syndical permettra de faire un bilan du travail réalisé par les techniciens, des travaux réalisés, des choses aussi à améliorer et de préparer les élections 2026.

Présence du maire de DOUZAT qui remercie les membres présents et les convie pour un apéritif en fin de séance.

*Séance terminée à 19h15*

☞ ☞

Le Président,  
Jean-Charles DOBY

